

DEC162384DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Paule Besland pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) dont la directrice est Catherine Dubourdiou ;

Vu la décision DEC160811INSIS du 18 avril 2016 portant nomination de Mme Marie-Paule Besland aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

Vu la décision DEC161142INSIS du 8 juillet 2016 portant modification de la délégation régionale de rattachement du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

Vu la décision DEC161957INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de Mme Marie-Paule Besland aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme André Hulbert, ingénieure d'études de 1^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 11 octobre 2016

La directrice d'unité

Marie-Paule BESLAND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.